

Réunion du 06 mars 2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VERCRUYSSSE.

Présents : MM. VERCRUYSSSE, BUSSON, FLEURIEL, Mmes FOUCHÉ, AUCORDIER, TISSIER, MM. VIRLOUVET, MOTTIER, GARNIER, Mme RODRIGUEZ, M. GOULARD, Mmes DAPREMONT, ROSSIGNOL (arrivée à 19h20), PRUNIER (arrivée à 19h40)

Excusé : M. LE BOLÈS

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.
M. VIRLOUVET a été nommé secrétaire de séance.

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019

Les comptes de gestion dressés par le trésorier pour l'exercice 2019 n'appellent ni observation, ni réserve.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2019 sont approuvés à l'unanimité.

⇒ <u>Commune</u> : Excédent de fonctionnement reporté	+ 475 779,09 €
Déficit d'investissement reporté	- 103 984,59 €
⇒ <u>Lotissement le Chesnet</u> : déficit d'investissement reporté	- 251 126,96 €

Budget 2020 :

➤ Vote des taux imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2020

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, identiques à ceux de l'année dernière :

Taxe d'habitation	11,44 %
Taxe foncière sur le bâti	21,95 %
Taxe foncière sur le non bâti	33,63 %

Arrivée de Clara Rossignol.

➤ Subventions aux associations

A l'unanimité (1 abstention pour le vote « Mise en valeur de la Forge), le Conseil Municipal vote les subventions 2020 comme suit :

- Tennis de table Aube-Crulai-L'Aigle	1 332 €
- Basket-Club du Pays de la Risle	1 375 €
- Club Omnisport d'Aube	1 375 €
- Entente Aube L'Aigle	1 124 €
- Union Vélocipédique de Rai-Aube	316 €
Subvention exceptionnelle (courses)	1 092 €
- Les Amis du Jumelage	1 011 €
- Comité des Fêtes	1 011 €
- L'Hameçon Rislois	212 €
- Coopérative scolaire ➤ classe équitation	300 €
- Union Musicale Rai-Aube-Boisthorel	714 €
➤ Subvention exceptionnelle	8 891 €
- Mise en valeur de la Forge	171 €
- Les Amis de la Comtesse de Ségur	171 €
- Prisonniers de guerre + CATMI	79 €
- Association LUTILLE	202 €

Le Comité des fêtes a demandé une subvention de 2 000 € sans nouveaux projets par rapport à l'année dernière (fête communale et marché de Noël), le Conseil Municipal lui attribue une subvention de 1 000 €, identique à l'année dernière et précise qu'elle pourra être réajustée en cours d'année si besoin en fonction des projets à venir.

L'APE n'a pas communiqué son bilan financier 2019 et sa demande à la commission communale ; ces documents sont obligatoires pour l'attribution d'une subvention.

Arrivée de Vanessa Prunier.

➤ Vote du budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2020 de la Commune et du Lotissement Le Chesnet. Ils s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Budget Commune

Section de fonctionnement à la somme de 1 443 909,09 €

Section d'investissement à la somme de 362 784,59 €

Budget Lotissement Le Chesnet

Section de fonctionnement à la somme de 261 738,96 €

Section d'investissement à la somme de 256 432,96 €

En délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces budgets.

Régularisation de la régie photocopie

La somme de 3,26 € doit être régularisée sur la régie photocopie correspondant à la différence entre les sommes encaissées et les sommes versées.

Signature de la convention "Boîte à livres" avec l'IME

La boîte à livres a été installée devant la future maison médicale et elle sera inaugurée lundi 09 mars avec les enfants de l'IME. Une convention de gestion sera signée entre Le Maire et le directeur de l'établissement.

Divers

- Ouverture prochaine de 2 commerces : une pizzeria et un traiteur

Tour de table

➔ **Monsieur Busson**

- Les décorations de Noël en location (3 ans) ont été rachetées pour 194,63 € ttc l'ensemble (20 bouquets et 4 tubas) ; il reste un contrat en cours
- L'entreprise MEFran propose des chaises destockées au prix de 18,50 € ht. Le conseil est d'accord d'en commander 150 pour la salle des fêtes couleur bordeaux

➔ **Madame Fouché**

- Le théâtre du Merlerault a annulé sa représentation du 17 avril suite à l'indisponibilité d'un acteur
- L'association Raid, Potes & Co a envoyé son budget concernant leur raid humanitaire. A l'unanimité, le Conseil Municipal lui met à disposition la salle des fêtes gratuitement, seuls les frais d'électricité et de chauffage seront à payer.

➔ **Madame Aucordier**

- Pourquoi les panneaux « Participation citoyenne » ont été enlevés ? Réponse : le Conseil Départemental nous a fait remarquer qu'ils étaient mal placés, ils vont être remis sur des mâts
- Le poteau téléphonique route d'Ecorcei a été remplacé

➔ **Madame Tissier**

- Un lampadaire allée de Ségur est en panne

➔ **Monsieur Virlovet**

- Suite aux inondations, il y a beaucoup d'embâcles dans la rivière

➔ **Madame Rodriguez**

- Les passerelles de la Forge glissent beaucoup avec la pluie
- La forge a été inondée
- L'entreprise Lefevre est passée le 14 février pour chiffrer les travaux de la cheminée de la For

➔ **Monsieur Goulard**

- Il faudrait mettre une clôture derrière les containers pour faire barrage et éviter que les papiers s'envolent dans le terrain. Réponse : les employés s'en occupent
- Les voitures roulent beaucoup trop vite rue du Mesnil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.